Pour approbation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 13 OCTOBRE 2026 À 19 H
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS

Sont présents : Madame Myriam Deroy, mairesse suppléante

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
François Bégin, conseiller, district nº 1
Manon Huard, conseillère, district nº 2
Louis Cloutier, conseiller, district nº 3
Emmanuelle Roy, conseillère, district nº 5
Robert Genest, conseiller, district nº 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Linda Déchène, adjointe à la direction et greffière adjointe

Est absent : Monsieur Jacques Poulin, maire

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Madame la mairesse suppléante procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

1. ORDRE DU JOUR
1.1 Adoption de l'ordre du jour
2. PROCÈS-VERBAL
2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026
3. CORRESPONDANCE
3.1 Liste de la correspondance du mois de septembre 2026
4. GESTION DES FINANCES
4.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 septembre 2026
4.2 Adoption des comptes à payer au 30 septembre 2026
4.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 220 000 $ qui sera réalisé le 17 novembre 2026
4.4 Autorisation de paiement / Libération de la retenue du décompte progressif nº 2 / Réfection du pavage de la rue du Quai / ADV Excavation inc.
4.5 Autorisation de paiement / Décompte progressif nº 1 / Correction de la rampe d'accès à l'hôtel de ville incluant la porte d'entrée principale / Constructions Envergure inc.
5. AFFAIRES COURANTES
5.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des règlements relatifs aux PIIA
5.2 Autorisation de signature / Acceptation de l'offre de vente pour le lot numéro 4 743 742 du cadastre du Québec, circonscription de Portneuf
5.3 Autorisation de signature / Acquisition du lot numéro 4 743 742 du cadastre du Québec, circonscription de Portneuf
5.4 Octroi de contrat / Recherche et identification des sources d'eaux parasites au Domaine de la Rivière-aux-Pins / Can-Explore inc.
5.5 Renouvellement du contrat d'assurance de dommages pour l'année 2027 / FQM Assurances inc.
5.6 Adoption du budget 2027 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (Récolo)
5.7 Approbation du règlement d'emprunt numéro 50-2026 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 5 501 372,30 $ pour une période de dix (10) ans
6. PARTIE INFORMATIVE
7. DÉPÔT DE DOCUMENTS
8. AFFAIRES DIVERSES

9. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)
10. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ORDRE DU JOUR

137-10-2026 **1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Robert Genest
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point :

5.8 Autorisation de paiement / Décompte progressif final nº 6 (remise de la retenue d'exécution) / Travaux de réfection d'infrastructures de la rue Boilard incluant la rue des Tilleuls / Excavation Tourigny inc.

2. PROCÈS-VERBAL

138-10-2026 **2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026 tel que déposé.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer.

3. CORRESPONDANCE

3.1 Liste de la correspondance du mois de septembre 2026

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de septembre 2026 et invite les membres du conseil à la consulter.

4. GESTION DES FINANCES

4.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 septembre 2026

Le directeur général dépose, aux membres du conseil municipal, le rapport budgétaire au 30 septembre 2026 et les invite à le consulter.

139-10-2026 **4.2 Adoption des comptes à payer au 30 septembre 2026**

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 30 septembre 2026 totalisant 913 591,62 $.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Louis Cloutier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 septembre 2026 totalisant une somme de 913 591,62 $, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

140-10-2026

4.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 220 000 $ qui sera réalisé le 17 novembre 2026

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 220 000 $ qui sera réalisé le 17 novembre 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #		Pour un montant de $
11930-2019	*(décrétant un emprunt de 3 326 800 $ concernant la construction d'un nouveau centre communautaire) (Subvention RÉCIM)*	1 743 200 $
11930-2019	*(décrétant un emprunt de 3 326 800 $ concernant la construction d'un nouveau centre communautaire)*	1 057 400 $
12840-2026	*(décrétant un emprunt maximal de 442 058 $ pour des travaux de réfection de la rue Morin et l'acquisition du lot 4 743 585 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf)*	312 000 $
11290-2017	*(décrétant un emprunt de 4 010 000 $ concernant la reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées)*	107 400 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 11290-2017, 11930-2019 et 12840-2026, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Bégin
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 novembre 2026;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 mai et le 17 novembre de chaque année;

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.C.P.D. DE SAINT-RAYMOND – SAINTE-CATHERINE
225, AVENUE SAINT-MAXIME
SAINT-RAYMOND (QUÉBEC)
G3L 3W2

8. Que les obligations soient signées par le trésorier et le maire ou la mairesse suppléante. La Ville de Fossambault-sur-le-Lac, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 11290-2017, 11930-2019 et 12840-2026 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 novembre 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

141-10-2026 **4.4 Autorisation de paiement / Libération de la retenue du décompte progressif n^{o} 2 / Réfection du pavage de la rue du Quai / ADV Excavation inc.**

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Patrick Langevin, du 1er octobre 2026, relative au paiement de la retenue du décompte progressif n^{o} 2, à l'entreprise ADV Excavation inc. dans le cadre des travaux de réfection du pavage de la rue du Quai (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller François Bégin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 8 240,79 $, plus les taxes applicables, de la retenue du décompte progressif n^{o} 2, à l'entreprise ADV Excavation inc., dans le cadre des travaux de réfection du pavage de la rue du Quai;

QUE cette dépense soit défrayée à même le Règlement numéro 12760-2025 et le surplus non affecté.

142-10-2026 **4.5 Autorisation de paiement / Décompte progressif n^{o} 1 / Correction de la rampe d'accès à l'hôtel de ville incluant la porte d'entrée principale / Constructions Envergure inc.**

ATTENDU la correspondance du 30 septembre 2026 de la firme MEROX architecture inc. recommandant le paiement du décompte n^{o} 1 à l'entreprise Constructions Envergure inc., dans le cadre de la correction de la rampe d'accès à l'hôtel de ville incluant la porte d'entrée principale (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Cloutier
APPUYÉ par le conseiller Robert Genest
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 36 891 $, plus les taxes applicables, à l'entreprise Constructions Envergure inc., dans le cadre de la correction de la rampe d'accès à l'hôtel de ville incluant la porte d'entrée principale;

QUE cette dépense soit défrayée à même le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028), le surplus non affecté et le budget de fonctionnement.

5. AFFAIRES COURANTES

143-10-2026

5.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des règlements relatifs aux PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties aux règlements relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 1er octobre 2026;

ATTENDU le tableau-synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par le conseiller François Bégin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau en vertu des règlements relatifs aux PIIA;

QUE l'inspectrice en bâtiment et en environnement soit autorisée à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur les demandes assujetties aux PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

144-10-2026

5.2 Autorisation de signature / Acceptation de l'offre de vente pour le lot numéro 4 743 742 du cadastre du Québec, circonscription de Portneuf

ATTENDU l'entente (offre de vente) intervenue entre les propriétaires du lot 4 743 742 et la Ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer cette entente (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Cloutier
APPUYÉ par le conseiller Robert Genest
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer l'entente (offre de vente) intervenue entre les propriétaires du lot 4 743 742 et la Ville.

145-10-2026 **5.3 Autorisation de signature / Acquisition du lot numéro 4 743 742 du cadastre du Québec, circonscription de Portneuf**

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire acquérir le lot numéro 4 743 742 du cadastre du Québec, circonscription de Portneuf;

ATTENDU l'entente intervenue entre le propriétaire du lot 4 743 742 et la Ville (document en annexe);

ATTENDU QUE suite à cette entente, la Ville se portera acquéreur du lot 4 743 742;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Cloutier
APPUYÉ par le conseiller Robert Genest
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'acquérir l'immeuble connu comme étant le 230, rue Gingras, désigné sous le numéro de lot 4 743 742, et ce, au montant de 50 000 $, plus les taxes applicables, s'il y a lieu, conditionnellement aux clauses incluses dans l'entente;

QUE les frais inhérents à cette transaction (notaire) soient à la charge de la Ville;

QUE le maire ou la mairesse suppléante et le directeur général soient autorisés à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit défrayée à même le fonds environnement et patrimoine.

146-10-2026 **5.4 Octroi de contrat / Recherche et identification des sources d'eaux parasites au Domaine de la Rivière-aux-Pins / Can-Explore inc.**

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac souhaite procéder à la recherche et à l'identification des sources d'eaux parasites au Domaine de la Rivière-aux-Pins afin de vérifier la présence possible d'infiltrations dans son réseau;

ATTENDU QUE ces vérifications permettront d'établir des faits techniques suffisamment documentés pour soutenir les interventions municipales;

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont été invitées à déposer une soumission, soit Aqua Data inc., Avizo Experts-Conseils inc. et Can-Explore inc.;

ATTENDU QU'une seule soumission a été déposée en date du 7 octobre 2026 par l'entreprise Can-Explore inc., au montant de 21 620 $, plus les taxes applicables, et que celle-ci est conforme;

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics, monsieur Patrick Langevin (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Bégin
APPUYÉ par le conseiller Robert Genest
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat à la firme Can-Explore inc. au montant de 21 620 $, plus les taxes applicables, pour réaliser la recherche et l'identification des sources d'eaux parasites au Domaine de la Rivière-aux-Pins;

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit défrayée à même le surplus non affecté.

147-10-2026 **5.5 Renouvellement du contrat d'assurance de dommages pour l'année 2027 / FQM Assurances inc.**

ATTENDU le renouvellement d'assurance de dommages reçu du Fonds d'assurance des municipalités du Québec en date du 29 septembre 2026 (document en annexe);

ATTENDU le statut particulier du Fonds d'assurance des municipalités du Québec qui exempte les municipalités de procéder à des appels d'offres pour lui octroyer un contrat d'assurance;

ATTENDU QUE FQM Assurances inc. agit à titre de mandataire du Fonds d'assurance des municipalités du Québec;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Louis Cloutier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à payer un montant de 161 754 $, plus les taxes applicables, pour le renouvellement du contrat d'assurance de dommages à FQM Assurances inc., pour la période du 31 décembre 2026 au 31 décembre 2027;

QUE cette dépense soit défrayée à même le budget de fonctionnement 2027.

148-10-2026 **5.6 Adoption du budget 2027 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (Récolo)**

ATTENDU QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (Récolo) a adopté le 17 septembre 2026 ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2027;

ATTENDU QUE les municipalités membres de la Régie doivent approuver le budget 2027 par une résolution de leur conseil municipal;

ATTENDU QUE cette procédure réfère à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par le conseiller François Bégin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac adopte le budget 2027 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (Récolo) représentant des revenus et des dépenses équilibrées pour 23 315 724 $, incluant les appropriations de surplus non affectées de 560 832 $ pour la GMR et de 49 696 $ pour les BFS;

QUE le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac adopte la quote-part GMR 2027 présentée dans le tableau Rapport final de tonnage pour le calcul des quotes-parts 2027, établie à 273,90 $ par tonne métrique et qui représente une augmentation du taux de 28,06 %, attendu que cette augmentation varie d'une municipalité à une autre;

QUE le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac adopte la quote-part BFS 2027 présentée dans le tableau Quotes-parts 2027 – Boues de fosses septiques, sachant que ces quotes-parts sont établies sur un prix régional, révisées et facturées au réel à la fin de chaque année financière, représentant un prix unitaire régional de 220,34 $;

QUE le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac approuve également le programme triennal des immobilisations 2027-2029 de 14 867 193 $ adopté le 17 septembre 2026.

QUE cette dépense soit défrayée à même le budget de fonctionnement 2027.

149-10-2026 **5.7 Approbation du règlement d'emprunt numéro 50-2026 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 5 501 372,30 $ pour une période de dix (10) ans**

ATTENDU QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles pour toutes ses municipalités membres;

ATTENDU QUE les dépenses prévues concernent notamment l'acquisition d'actifs;

ATTENDU QUE les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil municipal au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par le directeur général de la Régie, et si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités;

ATTENDU QUE cette procédure réfère à l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE l'approbation de ce règlement d'emprunt est également soumise à la procédure suivante :

1- Avis public aux contribuables du territoire de chacune des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée, les avisant qu'ils ont un délai de trente (30) jours pour demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités;

2- Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par le conseiller Robert Genest
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac approuve le règlement d'emprunt numéro 50-2026 de 5 501 372,30 $ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 17 septembre 2026.

150-10-2026 **5.8 Autorisation de paiement / Décompte progressif final n^{o} 6 (remise de la retenue d'exécution) / Travaux de réfection d'infrastructures de la rue Boilard incluant la rue des Tilleuls / Excavation Tourigny inc.**

ATTENDU la correspondance du 13 octobre 2026 de la firme ARPO Groupe-conseil inc. recommandant le paiement du décompte n^{o} 6 à l'entreprise Excavation Tourigny inc., dans le cadre des travaux de réfection d'infrastructures de la rue Boilard incluant la rue des Tilleuls (document en annexe);

ATTENDU la retenue permanente de 5 000 $ en raison du non-respect de certaines exigences techniques;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver la réception définitive des travaux;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller François Bégin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 114 774,33 $, plus les taxes applicables, à l'entreprise Excavation Tourigny inc., dans le cadre des travaux de réfection d'infrastructures de la rue Boilard incluant la rue des Tilleuls;

D'approuver la réception définitive des travaux, comme recommandé par la firme ARPO Groupe-conseil inc., et d'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit défrayée à même le Règlement numéro 12690-2024, le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028) et le surplus non affecté.

6. PARTIE INFORMATIVE

Madame la mairesse suppléante informe la population sur les sujets suivants :

6.1 Journal « L'Entre-Guillemets »
La prochaine édition du journal « L'Entre-Guillemets » paraîtra le 1er novembre prochain.

6.2 Fête de l'Halloween / Chapelle du Lac
Les citoyens sont invités à consulter le journal « L'Entre-Guillemets » pour connaître les activités qui se tiendront à la Chapelle du Lac dans le cadre de la fête de l'Halloween, le dimanche 25 octobre prochain, de 13 h à 16 h.

6.3 Concours / La carte de Noël régionale 2026
Le concours « La carte de Noël régionale » est de retour cette année pour une 26e édition. Vous avez jusqu'au 18 octobre prochain pour vous inscrire. Pour connaître tous les détails, consultez l'édition d'octobre du journal « L'Entre-Guillemets ».

6.4 Méfaits sur le territoire de la ville
Madame Myriam Deroy, mairesse suppléante, mentionne que des méfaits ont récemment été commis sur le territoire de la ville. Elle invite les citoyens à communiquer avec la Sûreté du Québec lorsqu'ils sont témoins de tels actes.

6.5 Spectacle à la Chapelle du Lac
Madame Emmanuelle Roy informe les citoyens que quelques billets sont encore disponibles pour le spectacle d'Émile Bilodeau, qui se tiendra le 13 novembre prochain à la Chapelle du Lac.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

8. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 28, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

La question a porté sur :

1. Les conditions d'un dossier analysé par le CCU.

Fin de la période de questions à 19 h 34.

151-10-2026 **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette séance.

La présidente lève la séance à 19 h 34.

Myriam Deroy, mairesse suppléante	Jacques Arsenault, greffier CRHA